



GRÈVE DU CARE

Réduire le temps de travail, maintenant!

© Aaron Weerakoon

À l'occasion de la grève féministe du care du 14 juin prochain, le SIT appelle à lancer une initiative fédérale pour réduire la durée hebdomadaire du travail sans perte de salaire.

Proposition • Depuis longtemps, le SIT revendique la réduction du temps de travail sans perte de salaire, afin de favoriser l'égalité et de poser les bases d'un partage plus équitable du travail de care non rémunéré. Lors des assises féministes de préparation à la grève, auxquelles le SIT a participé le 3 octobre 2026, le lien entre réduction du temps de travail et responsabilité collective du care s'est affirmé comme une revendication prioritaire. Dans cette perspective, le SIT propose de lancer une initiative fédérale le 14 juin prochain, pour faire de cette journée de lutte un pas concret dans le sens de cette revendication syndicale et féministe essentielle.

TRAVAILLER MOINS POUR VIVRE MIEUX

Réduire massivement le temps de travail, c'est repenser la place qu'occupe le travail dans nos vies et le temps dont nous disposons pour vivre et prendre soin des autres et de la collectivité.

Le but de la réduction du temps de travail n'est pas d'intensifier la journée de travail; de comprimer cinq jours de travail en quatre au prix d'une accélération des rythmes et de la cadence de travail qui ne résulterait que d'un épuisement déjà trop connu aujourd'hui. Nous revendiquons une véritable diminution de la charge de travail, avec des moyens suffisants

pour accomplir nos tâches correctement, sans sacrifier notre santé ni notre vie personnelle et familiale.

AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ

Pour que cette mesure soit un véritable outil au service de l'égalité, il est indispensable qu'elle n'entraîne pas de perte de salaire. Aujourd'hui, les femmes et les minorités de genre sont encore plus souvent contraintes de travailler à temps partiel et de réduire leurs revenus pour assumer les tâches de care non rémunérées. Lorsqu'un parent doit renoncer à son emploi parce qu'une solution de

SUITE EN PAGE 4>>>

VOTATIONS

Financement de l'AVS, exportations d'armes, logement, imposition des couples mariés, découvrez les positions du SIT sur les votations du 29 novembre prochain.

4-6

LAMAL

Après l'annonce d'une nouvelle hausse des primes maladie, le PS suisse annonce le lancement d'une initiative fédérale.

7

DOSSIER

BUDGET 2027

À la lecture du projet de budget 2027 et du plan pour les quatre prochaines années du Conseil d'État, on découvre une multitude d'attaques contre les principaux services à la population!

8-9

CONSTRUCTION

Un accord conclu sur le fil garantit les acquis des maçons et évite un conflit social sans précédent à Genève.

10

CLIMAT

Le SIT soutient deux initiatives fédérales visant à réduire les émissions de CO2 dus aux transports terrestres et aériens.

12

PORTRAIT

Entretien avec Luz*, employée de maison qui vient d'obtenir son permis de séjour après des années de lutte.

13



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00
Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques: mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
Permanence physique: jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

GIAP-ACG

Permanence physique: mercredi de 10 h 30 à 12 h 30 en plus de celles ci-dessus

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

Permanences téléphoniques: lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées, vérifiez sur le site du SIT avant de venir!

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch



Militer vaut toujours la peine: mobilisons-nous pour les services publics!

Les mobilisations du premier semestre ont permis à plusieurs secteurs du syndicat d'obtenir des avancées concrètes. C'est notamment le cas des maçons et du personnel du GIAP. Grâce à l'engagement collectif, les acquis de l'annexe 13 ont été réintégrés dans la convention collective du bâtiment et de meilleures conditions d'encadrement vont voir le jour au GIAP. Une nouvelle preuve que la mobilisation syndicale paie.

Aujourd'hui, c'est la fonction publique qui a besoin de notre soutien. Les attaques contre les services publics, à travers la proposition de budget 2027 de l'État de Genève, remettent en cause un modèle fondé sur la solidarité et la redistribution des richesses.

Les prestations publiques dans les domaines des soins, de la santé, du social ou de l'éducation sont essentielles. Elles soulagent les familles, favorisent l'égalité et contribuent à la reconnaissance du travail de prise en charge, encore largement assumé par les femmes. Cette lutte rejoint pleinement les revendications portées dans la perspective de la Grève du Care de 2027: c'est un même combat pour une société plus juste.

Alors que les inégalités se creusent et que les primes d'assurance-maladie comme les loyers pèsent toujours plus lourd sur les ménages, maintenir des services publics de qualité n'est pas un luxe, mais une nécessité. Ils garantissent à chacune et chacun l'accès à des prestations essentielles, indépendamment de ses revenus.

Le SIT invite l'ensemble de la population à rejoindre la manifestation du 14 novembre prochain afin d'affirmer haut et fort notre attachement à des services publics de qualité. Les défendre n'est pas un privilège ni une revendication corporatiste: c'est défendre un droit fondamental.

Venez nombreuses et nombreux. Mobilisons-nous pour les services publics! ♦

Adriana Sa Barretto
Vice-présidente

SOMMAIRE

ÉDITO

Fable contemporaine **p3**

VOTATIONS

Pas de financement antisocial du progrès social **p4**

NON à la spéculation

immobilière à Seymaz-Sud **p5**

Non au commerce

de la mort **p5**

NON à l'initiative

du retour en arrière **p6**

Une signature contre l'accord avec le Mercosur **p6**

Contrer l'achat des F-35 **p6**

ACTUALITÉ

Un nouveau coup de massue et une initiative **p7**

DOSSIER

Cadeaux fiscaux aux plus riches, facture salée pour les autres **p8**

Des millions d'économie dans la formation **p9**

Vaste transfert de charges sur les communes **p9**

SECTEURS

Accord trouvé, préavis de grève levé **p10**

Harcèlement sexuel et atteintes à la personnalité au boulot: un enjeu syndical **p11**

CLIMAT

Signons l'initiative pour des transports publics gratuits **p12**

Pour le climat, moins d'avions, plus de trains **p12**

ENTRETIEN

« À nouveau humaine » **p13**

EN ACTION

Pas d'étés à 50 degrés! **p16**

Fable contemporaine

Il était une fois un gueux parmi les gueux, qui de justice sociale s'enticha. Il décida de faire de l'organisation des gueuses et de gueux contre les puissants son ministère, et toqua donc à la porte du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, qui l'accueillit à bras ouverts.

Notre ami mit donc immédiatement l'ouvrage sur le métier, avec esprit et détermination. Il se mit à calculer des salaires, et à réclamer aux coquins du royaume les parts indûment retenues. Las, il arrivât parfois que les plus fripouilles d'entre eux y opposent ignorance mathématique ou mauvaise foi de taverne poisseuse, contraignant notre ami à en dénoncer la flibusterie pour raison leur faire entendre.

Un jour, un groupe de gueuses et de gueux vinrent auprès de notre ami se plaindre de leur condition et de leur Maître. Au nom de sa Science, celui-ci ne leur octroyait ni le juste sel, ni le respect de leur personne ! « Diantre, mais pourquoi n'avez-vous pas réclamé votre dû ? », leur demanda notre ami. « C'est qu'il est de bonne famille, et que nous risquons le bannissement ou le cachot si nous ouvrons la bouche pour autre chose que de répondre à ses questions tordues ».

« N'ayez crainte », leur répondit notre ami, « je peux recueillir votre parole et me ferai fort de l'apporter moi-même à qui de droit en vous protégeant des foudres du coquin ». C'est ainsi qu'il prit sa plus belle plume, et réclama à celui-ci qu'il cessât de transformer la Science en instrument de sous-enchère et d'atteinte aux caractères de ses em-

ployé-e-s. Au vu de la gravité des atteintes dont sa profession l'en faisait le dénonciateur, il en avisa également les Autorités.

Mal lui en prit ! Ne supportant ni l'affront fait à sa Science ni l'outrage d'une indigente remise en question de sa Magnificence, voici que le Maître coquin s'empressa de saisir la Sainte Inquisition afin que l'on bâillonne l'impertinent. « Faites taire ces marxistes de merde ! », l'entendit-on vociférer dans tout le royaume durant 30 jours et 30 nuits.

La Sainte Inquisition ne s'en fit pas prier, et abattit le glaive des Puissants sur notre ami, et de ce fait sur toutes les gueuses et les gueux du royaume : « Taisez-vous à jamais, car selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de cour vous rendront blancs ou noirs ! »

À ces paroles, le royaume tout entier se pétrifia de stupéfaction. Comment ? Les exploitée-e-s n'ont-ils-elles pas le droit à la parole ? La raison du plus fort est-elle encore et toujours la meilleure ? Le pouvoir est-il toujours aussi absolu que l'on doit rédiger des fables plutôt que d'appeler un chat un chat ?

Outré par tant d'inepties, et fort de l'appui indéfectible de son syndicat, notre ami forma recours devant l'instance supérieure. Une instance qui serait bien inspirée de se rappeler qu'on croyait la Bastille prise il y plus de deux siècles et demi, et qu'à force de tenter des réduire les gueux-ses au silence, un jour ils-elles finiront par la reprendre. ♦

Dave de la Filipaine

N.B. : Toute ressemblance avec de récentes histoires vraies est purement fortuite. Les personnages et leurs facéties ne sont que pure invention.

« On croyait
la Bastille prise
il y a deux siècles
et demi »

TVA

Pas de financement antisocial du progrès social

Avec d'autres organisations de gauche, le SIT s'oppose au financement de la 13^e rente AVS par une augmentation de la TVA.

Retraites • Les manœuvres parlementaires de la majorité de droite ont imposé à la gauche, qui l'a acceptée, un financement de la 13^e rente AVS par la seule TVA, dont le taux normal serait relevé de 0,4 %, passant de 8,1 % à 8,5 %. Alors que l'Union syndicale suisse (USS), le parti socialiste suisse et les Vert-e-s appellent à voter OUI, le SIT, tout comme le SSP, le parti socialiste genevois et Ensemble à gauche, appellent à voter NON.

TVA ANTISOCIALE

La TVA est un impôt antisocial payé chaque jour dans nos achats : il impacte plus fortement les bas revenus – salarié-e-s, retraité-e-s, ou sans emploi – que les plus riches. En effet, quand on doit dépenser tout son salaire dans la consommation, on contribue proportionnellement plus à la TVA que si on place des richesses en bourse ou dans l'immobilier, qui n'y sont pas soumis. La TVA efface l'effet redistributif des impôts directs et favorise les riches, dont la plus grande part des revenus en sont exonérés, alors qu'elle limite le pouvoir d'achat des personnes à faibles ressources. C'est d'autant moins acceptable dans un contexte où depuis plusieurs années, le pouvoir d'achat des petits salaires diminue avec la hausse des primes maladies et des loyers et la trop faible augmentation des salaires, et même si seule la TVA normale est touchée, et non les biens de première nécessité (nourriture etc.).

FINANCEMENT PLUS REDISTRIBUTIF

L'AVS est indispensable et donc son financement aussi. Dès le début, et comme dans tous les



© Ola Szkolda

pays, il était prévu qu'elle soit financée paritaire-ment, 50 % par les travailleur-euse-s et 50 % par les employeurs, car c'est une forme de salaire différé, comme l'assurance chômage ou les indemnités de perte de gain. Puis s'y sont ajoutés des financements additionnels. Un glissement vers

un financement par la TVA revient à contourner l'obligation qu'à le patronat de contribuer au financement de l'AVS. D'autant que de leur côté, les entreprises bénéficient de baisses d'impôts et tendent à remplacer les salaires des dirigeants par des dividendes exonérés de cotisations sociales et partiellement non imposables ! Toute la redistribution des richesses en est biaisée.

NON AU JEU DE LA DROITE

Le patronat (et ses relais PLR, UDC, PVL) est contre l'AVS, dès le début : il avait carrément lancé le référendum contre elle en 1947. Aujourd'hui, il veut réhausser l'âge de la retraite et nous faire travailler plus longtemps. Il a refusé toute contribution supplémentaire à l'AVS. De plus, il ne digère pas l'avancée sociale de la 13^e rente. Il a donc bloqué au parlement un financement mixte (cotisations paritaires et TVA) de la 13^e rente proposé par le Conseil des États. La gauche et l'Union syndicale suisse sont tombés dans le piège tendu, en estimant qu'il fallait tout même accepter un financement, même antisocial, parce qu'il s'agissait de l'AVS et que la hausse resterait « modeste », plutôt que de rejeter cette potion indigeste et socialement toxique. La population doit faire entendre, lors de la votation, qu'elle veut le maintien d'un financement où les riches contribuent à hauteur de leurs moyens.

13^e RENTE VERSÉE

Un NON le 29 novembre n'empêche aucune-ment la 13^e rente d'être versée dès le prochain mois de décembre : elle est inscrite dans la loi et il y a les fonds nécessaires, avec des réserves actuellement encore largement suffisantes. De plus, le très prochain débat sur la hausse de la rente de couple obligera à reprendre la question du financement de l'AVS. Notre NON comptera alors : l'AVS mérite d'être financée par des mesures qui réduisent les inégalités. ♦

Jean-Luc Ferrière

GRÈVE DU CARE

Réduire le temps de travail, maintenant !

<<<SUITE DE LA PAGE 1

garde coûte trop cher, ou qu'une personne réduit son activité pour s'occuper gratuitement d'enfants ou de proches au détriment de sa retraite. Lorsque nous comptons sur les travailleuses migrantes et précarisées pour assumer les tâches de care les plus dévalorisées, afin de permettre aux plus aisées de continuer à travailler à temps plein. Et lorsque les métiers du care rémunérés sont marqués par des salaires insuffisants, un manque d'effectifs et des conditions pré-

caires, l'égalité n'est pas réalisée et c'est la société dans son ensemble, et notamment les femmes et les minorités de genre, qui en subit les conséquences.

EN SUISSE, NOUS TRAVAILLONS DÉJÀ BEAUCOUP !

En Suisse, la durée hebdomadaire du travail à plein temps dépasse en moyenne 42 heures, et les semaines peuvent être encore beaucoup plus longues dans certains secteurs. Un

nombre d'heures nettement supérieur à la moyenne en Europe. À cela s'ajoute le travail non rémunéré, qui commence souvent une fois la journée professionnelle terminée : nourrir, nettoyer, éduquer, faire les courses, le ménage, accompagner les enfants, écouter, soutenir et prendre soin des proches...

Sans ce travail essentiel, notre société ne pourrait fonctionner. Pourtant, les femmes et les minorités de genre, les personnes migrantes et les communautés précarisées,

continuent d'assumer une part disproportionnée des responsabilités domestiques, éducatives et de soin. Faute de structures d'accueil accessibles ou d'un partage égalitaire des tâches, elles réduisent plus souvent leur activité professionnelle. Ces choix, souvent imposés par les circonstances, entraînent des revenus plus faibles, une dépendance économique accrue, des perspectives professionnelles limitées et des rentes de retraite diminuées. Les personnes qui accomplissent ce travail indispensable en paient ainsi le prix.

Le 14 juin prochain, armons-nous de nos stylos pour faire cesser cette injustice. ♦

Ximena Osorio Garate

LOGEMENT

NON à la spéculation immobilière à Seymaz-Sud

Avec le Rassemblement pour une politique sociale du logement, le SIT appelle à refuser le déclassement de la parcelle Seymaz-Sud au seul profit des riches.

Référendum • Des logements pour la population, pas pour le profit privé. Une fois encore, c'est l'inverse que la droite tente de nous imposer, et c'est une fois encore en gagnant le référendum que nous allons nous y opposer. Le 29 novembre 2026, le SIT appelle à voter NON au déclassement en zone ordinaire de 40 000 m² et appelle la population à poursuivre et intensifier la lutte contre l'appétit des promoteurs immobiliers et pour des logements abordables et de qualité.

OPEN BAR POUR LES RICHES ?
Depuis 2023, la majorité de droite au Grand Conseil n'a pas cessé de voter des lois pour augmenter les profits spéculatifs. Comme à chaque fois, face à l'opposition par référendum de ceux qui défendent la population contre l'intérêt privé, les lobbys immobiliers tentent de nous enfumer.

Cette fois, c'est la crise du logement qui est détournée pour justifier leurs manœuvres. À Seymaz-SUD, la droite refuse de reconnaître le besoin de logements d'utilité publique, avec des loyers



© DR

abordables et contrôlés par l'État, et a voté un déclassement en zone ordinaire plutôt qu'en zone de développement. Les promoteurs pourront ainsi construire ce qui leur rapportera le plus, des appartements en propriété par étage destinés à la revente, avec le minimum de contraintes, tant écologiques qu'en termes d'équipements publics.

QUAND PÉNURIE RIME AVEC HYPOCRISIE

Genève a terriblement besoin de logements, mais pas réservés à l'infime minorité qui est riche au point de pouvoir acheter, ni de locations de luxe. La crise du logement n'a fait que multiplier les profits grâce à l'augmentation des loyers et de la valeur des biens immobiliers. En aucun cas les

promoteurs ne souffrent de cette crise, mais nous devrions leur faire confiance lorsqu'ils prétendent agir pour y remédier et pour le bien commun?

Ceux qui nous gouvernent défendent une logique néolibérale et alimentent la confusion. Dès que les réglementations étatiques pourraient limiter les profits privés, ils hurlent au blocage et tentent de les contourner ou de les abattre. En revanche, lorsqu'il s'agit de construire des routes, des trams et des conduites d'eau qui font exploser la valeur de leurs terrains, ils se frottent les mains. Quand la loi les oblige à payer correctement les ouvriers qui effectuent le travail, ou leur permettre d'accéder aux logements qu'ils ont construit par des loyers abordables, ils crient au loup. Mais lorsqu'ils peuvent les exploiter sans limite, puis ponctionner encore leur salaire par des loyers indécents mais légaux, ils seront les grands défenseurs de la légalité. Ils n'ont aucune envie de voir l'État disparaître, ils veulent juste qu'il ne serve que leur unique intérêt.

UN NON COMBATIF

Dans toute l'Europe, les habitant-e-s se soulèvent et manifestent pour s'opposer aux profits des grands propriétaires, aux expulsions des populations précaires et à l'embourgeoisement des centres-villes. Genève doit s'inspirer de ces mouvements de protestations pour s'opposer fermement aux appétits de ceux qui confondent leurs intérêts avec ceux de la population. Le SIT, en tant que syndicat interprofessionnel, sera aux côtés des salarié-e-s et des locataires contre les appétits des grands propriétaires et des plus riches. ♦

Thibaut Vibert

EXPORTATION D'ARMES

Non au commerce de la mort

Le SIT s'oppose à une libéralisation du commerce des armes le 29 novembre prochain.

Référendum • La loi fédérale sur le matériel de guerre définit les conditions auxquelles il est permis d'exporter des armes et composants d'armes. Depuis 2021, une exportation n'est pas autorisée si le pays de destination est impliqué dans un conflit armé ou viole les droits humains. Elle ne l'est pas non plus si le matériel de guerre risque d'être utilisé contre la population civile ou transféré de manière illicite. Ces restrictions découlent directement de l'initiative « contre les

exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile » déposée en 2019 et que le SIT avait soutenue.

Le lobby de l'armement, dont la faitière de l'industrie des machines Swissmem et sa branche « défense » Swiss ASD (Ruag, Rheinmetall, Elbit Switzerland, Sig Sauer notamment), soutenu par la majorité patronale du parlement (UDC, PLR, Centre, Verts-Lib), souhaite profiter des guerres et tensions en cours pour lever ces restrictions

et s'enrichir encore plus. C'est ce lobby qui a dicté la modification de la loi sur laquelle nous sommes appelé-e-s à voter.

Ainsi, toute une série de pays (dont les États-Unis de Trump et l'Argentine de Milei) pourront acheter des armes suisses même s'ils sont en guerre. Pour les autres pays, le Conseil fédéral pourra déroger à l'interdiction de vendre des armes à des nations en guerre ou violant gravement les droits humains. De plus, les pays acheteurs pourront les revendre à d'autres pays sans demander d'autorisations comme ils le doivent aujourd'hui. On pourra ainsi retrouver des armes suisses contre les populations de Gaza, d'Ukraine ou d'ailleurs. La Suisse, prétendument neutre? Jamais quand il est question d'argent.

Alors contre l'argent sale, le SIT appelle résolument à rejeter cette loi, parce qu'il est foncièrement contre les guerres, parce que celles-ci ciblent toujours d'abord des civil-e-s et des travailleurs-euses. ♦

Jean-Luc Ferrière

COUPLES MARIÉS

NON à l'initiative du retour en arrière

Le SIT appelle à rejeter l'initiative pour l'imposition équitable des couples mariés, inutile et néfaste.

Fiscalité • L'imposition des couples a longtemps fait débat en Suisse, car le traitement des couples mariés et non mariés menait à des discriminations. C'est la raison pour laquelle l'initiative du Centre avait été lancée: elle demande que l'imposition des couples reste conjointe, mais ne soit pas discriminatoire. Mais entretemps, la situation a changé: le 8 mars 2026, 54 % des votant-e-s ont accepté le principe de l'imposition individuelle. Les couples mariés ne seront plus pénalisés, chacun de ses membres étant imposé comme des célibataires ou des concubin-e-s, individuellement. Elle entrera en vigueur en 2032.

Bien qu'elle n'ait plus de sens, le Centre a toutefois refusé de retirer son initiative. Pourquoi? Parce que pour lui et ses soutiens, toute la droite conservatrice, UDC en tête, c'est une bataille idéologique: conserver la valeur du mariage et de la famille traditionnelle.

Inutile donc, cette initiative, mais surtout problématique: elle ne s'appliquerait qu'au niveau de l'impôt fédéral direct, et pas aux impôts cantonaux et communaux, créant ainsi des distorsions, alors que l'imposition individuelle s'appliquera aux trois niveaux. Elle n'élimine pas les inégalités entre couples mariés et non mariés à situation économique égale; elle occasionnerait de nombreux dé-



© Katrina

bats de mise en œuvre, car elle ne propose pas de modèle (splitting? calculs alternatifs?); et enfin, elle occasionnerait des pertes fiscales pouvant atteindre jusqu'à 1,5 milliard, plus élevées que l'imposition individuelle.

Le SIT avait décidé de soutenir le principe de l'imposition individuelle le 8 mars 2026, qui a établi la neutralité de l'état civil à l'égard de l'impôt et offre une meilleure perspective fiscale aux femmes, qu'elles soient mariées ou non. Pour le 29 novembre, il invite à rejeter clairement un retour en arrière avec cette initiative conservatrice. ♦

Jean-Luc Ferrière

AVIONS DE COMBAT Contrer l'achat des F-35

Le SIT appelle la population à signer l'initiative pour bloquer l'achat des avions de chasse F-35.

Initiative fédérale • Le F-35 est un scandale de magnitude élevée sur l'échelle des séismes politiques. Tout, dans cet achat, a été faussé. Lors de la votation de 2020, où le OUI ne l'a emporté que de 8500 voix (50,1 %), un prix maximum de 6 milliards avait été fixé, et cet argument avait pesé, après l'échec du vote sur le Gripen en 2014. Or, il apparaît aujourd'hui que le contrat ne mentionnait aucun prix fixe, que l'administration aurait soit menti soit mal compris à ce sujet, que ces prix vont augmenter beaucoup, que les critères de choix de cet avion ont été faussés, avec une liste de critères ciblée pour favoriser cet avion au détriment des autres, et avec un nombre d'heures de vol plus bas, qui a diminué artificiellement de 2 milliards son coût par rapport aux autres avions. Toute la procédure a baigné dans l'opacité la plus totale. Curieusement, tou-te-s les responsables politiques du dossier ont démissionné: de la conseillère fédérale Viola Amherd au chef de l'armée et à tous les cadres responsables de l'achat du F-35 à l'Office de l'armement. La demande de transparence sur la procédure est devant le Tribunal fédéral, car l'Office de l'armement s'y oppose. L'avion semble totalement inadapté à l'objectif de police de l'espace aérien défini pour justifier l'achat. De plus, il crée une dépendance absolue de la Suisse à l'égard des États-Unis de Trump quant à la politique de défense aérienne: chaque vol doit faire l'objet d'un rapport qui part directement à la centrale américaine des données du F-35 au Texas...

Pour toutes ces raisons, le comité du SIT a décidé de soutenir l'initiative « Non au F-35 », lancée par un comité antimilitariste, comme il avait soutenu en 2020 le référendum contre leur achat. Le SIT rappelle qu'avec le contexte actuel de réarmement, les dépenses militaires augmentent en flèche, et que ce sont toujours, dans de tels cas, les dépenses sociales et de solidarités qui sont rabotées, et donc les travailleuses et travailleurs qui en paient le prix. ♦

Jean-Luc Ferrière

LIBRE-ÉCHANGE

Une signature contre l'accord avec le Mercosur

Le SIT soutient le référendum contre l'accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur, lancé par l'Alliance contre la déforestation de la forêt tropicale.

Référendum • Après la Malaisie, le Parlement réitère l'exercice en validant l'accord de libre-échange avec le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Bolivie). En supprimant les droits de douane, cet accord vise à favoriser le commerce de produits industriels entre les pays partenaires et l'importation en Suisse de denrées telles que le poulet, le bœuf et le soja. Ce développement du modèle agroindustriel suppose l'accaparement de terres et la déforestation de la forêt amazonienne, engendrant une série de violations des droits humains, notamment des violences envers les communautés paysannes et autochtones, et des effets irréversibles sur le climat (perte de biodiversité, augmentation des gaz à effet de serre, etc).

La commission de la politique extérieure du Conseil des États a voté pour la mise en place de mesures d'accompagnement, à hauteur d'un demi-million de

francs, visant à réduire la pression sur les agriculteurs-trices suisses et à améliorer leur compétitivité. Mais d'après les premiers-ères concerné-e-s, ces aides ne feront aucune différence. Par ailleurs, l'accord ne prévoit aucun instrument efficace pour lutter contre le travail forcé, très répandu dans l'agrobusiness, et la destruction de l'environnement, comme le prévoit par exemple le règlement européen sur la déforestation. Sans réelles mesures de contrainte et de sanction, les multinationales continueront, avec la complicité de la Suisse, à contrevenir aux droits humains et à aggraver la crise climatique sans en être jamais inquiétées.

Pour la protection du climat et des droits humains, et en solidarité avec les syndicats et les communautés autochtones des pays du Mercosur opposés à cet accord, le SIT appelle à signer le référendum. ♦

Sandra Froidevaux



© Hermes Rivera

PRIMES MALADIE

Un nouveau coup de massue et une initiative

Après l'annonce d'une nouvelle hausse des primes maladie, le PS suisse annonce le lancement d'une initiative fédérale.

Santé • Depuis 30 ans, la question n'est plus « les primes d'assurance-maladie vont-elles augmenter ? » mais « de combien les primes vont-elles encore augmenter l'année prochaine ? ».

La réponse, désormais rituelle, vient de tomber : en 2027, la prime moyenne augmentera encore de 5 % au niveau suisse, et de 4,4 % à Genève. Intolérable.

Dans la foulée, le Parti socialiste suisse a annoncé le lancement en novembre prochain d'une nouvelle initiative fédérale sur le sujet. Une initiative qui va dans le bon sens, dès lors soutenue par l'Union syndicale suisse. Mais qui ne doit pas renvoyer aux calendes grecques la création d'une caisse unique et publique pour remplacer le système privatisé actuel.

BONIFICATIONS FINANCIÉES PAR L'IMPÔT

Cette initiative prévoit que chaque adulte et jeune adulte (19 à 25 ans) reçoive une bonification correspondant à deux primes mensuelles moyennes. En 2026, ce montant s'élève à 931 Frs

pour les adultes et de 653 Frs pour les jeunes adultes. Pour les enfants jusqu'à 18 ans, la bonification prévue équivaut à 6 primes mensuelles moyennes, soit 735 Frs en 2026.

L'initiative prévoit que ces bonifications seront financées par une augmentation d'impôt sur les revenus les plus hauts, ainsi que sur le bénéfice net des entreprises. Ces suppléments d'impôts sont calculés sur la base de l'impôt fédéral direct.

UN ZEST DE PROPORTIONNALITÉ

Ce supplément d'impôt n'impactera donc pas les personnes payant peu d'impôt fédéral direct. Celles-ci bénéficieront donc pleinement des bonifications.

Si cette initiative ne répond pas entièrement à la revendication historique de calculer les primes d'assurance-maladie proportionnellement aux salaires, elle permet néanmoins d'ouvrir une brèche en ce sens, puisqu'une part de la prime annuelle sera financée en partie par l'impôt sur les hauts revenus. Cette source

de financement fait donc en sorte que les plus riches contribuent davantage au financement de l'assurance-maladie.

UNE TOUCHE DE PARTICIPATION PATRONALE

En mettant à contribution le bénéfice des entreprises, l'initiative permet également de transférer une partie de la charge portée par les assurés vers les entreprises.

Le SIT pointe depuis longtemps l'angle mort du débat sur l'augmentation des coûts de la santé, qui passe sous silence l'impact dévastateur de l'intensification du travail sur la santé des travailleuses et travailleurs, pourtant largement documenté. La participation des entreprises au financement des bonifications correspond à la revendication syndicale exigeant que les employeurs-euses contribuent dès lors au financement des coûts de la santé.

À QUAND LA CAISSE UNIQUE ?

Pour le SIT, cette initiative ne doit pas servir de prétexte à l'abandon d'une initiative pour instaurer une caisse unique et publique, financée intégralement par une participation proportionnelle au revenu (y compris le bénéfice), voire également à la fortune.

Car s'il est une chose sur laquelle le système actuel a fait ses preuves, c'est de son inefficacité à contenir les appétits économiques des acteurs privés de la santé, à commencer par les assurances, les grands groupes pharmaceutiques, et les non moins grands groupes de cliniques privées et autres fonds d'investissement qui ne considèrent pas la santé comme un bien public de qualité qu'il convient de garantir à tous-tes, mais comme un marché hautement lucratif.

Or, un système de santé adossé à une caisse publique est le seul moyen d'en reprendre le contrôle démocratique. ♦

Sandra Froidevaux et Davide De Filippo



© Superkitina

PROJET DE BUDGET DE L'ÉTAT

Cadeaux fiscaux aux plus riches, facture salée pour les autres

À la lecture du projet de budget 2027 et du plan pour les quatre prochaines années du Conseil d'État, on découvre une multitude d'attaques contre les principaux services à la population !

Austérité • Cet été, la population de Genève a fait une expérience collective particulière : sentir dans son corps les effets d'une canicule sans précédent, soit les conséquences de décennies de politiques méprisant le vivant. Il en ira de même avec les effets du plan d'austérité dit « éco-GE » : des heures d'attentes à l'hôpital, des enfants enfermés dans des classes bondées, ... Avec le projet de budget 2027 du Conseil d'État (PB27) et son plan financier quadriennal (PFQ), toute la population bénéficiant des prestations publiques sera impactée.

COUPES ORCHESTRÉES

Depuis 2017 les comptes de l'État de Genève sont pourtant bénéficiaires, à l'exception de 2020 (année de pandémie). Cependant, le Conseil d'État persiste à pré-

senter des budgets négatifs, avant d'annoncer de dites « nécessaires » coupes dans les prestations indispensables à la majorité de la population et des dégradations dans les conditions de travail de la fonction publique. Parallèlement, la droite du Grand Conseil, de son extrême à son « centre », soutenue parfois par l'exécutif, fait passer des baisses d'impôts bénéficiant avant tout aux plus riches. Des baisses successives générant une diminution de revenus d'environ 2 milliards pour l'État chaque année, alors que la population est en constante augmentation et qu'une partie importante s'appauvrit. Un thermomètre de l'austérité qui ne fait que monter, comme la température ambiante. Pendant ce temps, selon le journaliste d'investigation Marc Guéniat dans son livre « Ge-

nève confidentielle », la république abrite quelques 15 milliardaires et 300 contribuables dont la fortune dépasse 100 millions de francs¹...

CONTRE LA POPULATION ET LE PERSONNEL

La mobilisation de la fonction publique du printemps 2026 a forcé le Conseil d'État à retirer certaines mesures d'économie - la lutte paie, rappelons-le ! Cependant, le rapport de force actuel est pour l'instant insuffisant pour stopper l'essentiel de cette casse sociale : 37 mesures sont maintenues et le gouvernement en étudie encore 15. Parmi celles-ci, mentionnons quelques exemples qui impactent directement les prestations : coupes linéaires des subventions aux associations actives dans le social, la santé, la protection du climat, la culture et

le sport, diminution du nombre et de la durée des séjours hospitaliers, coupe de 5,5 millions dans les missions d'intérêt général de l'IMAD et des HUG, par exemple le centre de santé sexuelle (planning familial), réduction du financement au sport et à la culture, réduction des prestations d'aide sociale, suppression de l'indexation des subsides assurance-maladie et révision à la baisse de leurs barèmes. Et en termes de conditions de travail, le personnel des secteurs publics et subventionnés sera aussi particulièrement touché : pas d'indexation, ni d'annuité pour les années 2028 et 2030, réduction des jours du pont de fin d'année, départs à la retraite non remplacés - donc des postes en moins - et temps d'enseignement supplémentaire. Enfin, le Conseil d'État prévoit aussi de faire payer davantage les étudiant-e-s - augmentation de 40 % des taxes universitaires - et les personnes âgées, avec une augmentation de la participation financière des résident-e-s en EMS et des bénéficiaires des soins à domicile d'un côté, et une réduction des prestations complémentaires de l'autre.

Derrière les chiffres du rapport « éco-GE » il y a des corps, nos corps. Seule une lutte massive pour la redistribution des richesses peut nous éviter des étés à 50°, mais aussi des journées de galère tout le reste de l'année ! Non à l'austérité !

Clara Barrelet

¹ Marc Guéniat, *Genève confidentiel : Enquête sur la ville qui aimait l'argent des autres*, 2026, Éditions Stock

Des millions d'économie dans la formation

Parmi les dizaines de mesures de casse des services publics du projet de budget 2027 et le plan financier quadriennal 2027-2030, la formation est une des cibles prioritaires.



© Vitaly Garlev

Coupes tous azimuts • Les mesures d'économie du PB27 et du PFQ montrent clairement que l'agenda idéologique de dégradation des services publics prime sur la capacité de l'État à répondre aux besoins de la population. Déjà à la rentrée 2026, le Conseil d'État a augmenté le nombre des élèves dans les classes d'accueil. Dans le PB27, il s'attaque au temps de travail des maître-sse-s de disciplines spéciales (activités créatrices et manuelles, arts visuels, éducation physique, etc.). Il planifie d'augmenter leur temps d'enseignement de deux périodes par semaine car il serait « évident » que le temps de préparation pour ces disciplines est moins important. Cette évidence est tout simplement infondée. Le PB27 réduit aussi les décharges d'âge

des enseignant-e-s et ne prévoit aucun poste d'infirmier-ère scolaire, médecin, conseiller-ère social-e et en orientation, etc. malgré l'augmentation démographique et des besoins. Dans le PFQ, ensuite, une augmentation du nombre d'élèves dans les classes du secondaire II est prévue pour 2028. Dans la formation professionnelle et continue, le budget du Chèque formation, qui prend en charge une partie des frais des cours de formation continue, diminue et, à partir de 2028, le Conseil d'État prévoit de réduire le financement des cours interentreprises, des modules d'enseignement obligatoire qui complètent la formation professionnelle. Au niveau de la formation supérieure, le Conseil d'État prévoit d'augmenter les taxes

universitaires à partir de 2028 : 4,9 millions de francs sur le dos des étudiant-e-s. Après avoir renvoyé le projet pendant trois ans, le Conseil d'État accélère le transfert du personnel des consultations de pédopsychiatrie de l'OMP aux HUG. Comme pour la réforme du CO et la réforme de la maturité – prioritaires dans le PB27 mais sans ressources – le Conseil d'État impose à ces projets un calendrier irréaliste. Des grands changements qui manquent de la vision et de la volonté politique nécessaire à aboutir. Parmi les cibles prioritaires des mesures d'économie, l'enseignement et l'éducation doivent être en première ligne pour répondre à ces attaques!  **Massimiliano Masini**

Vaste transfert de charges sur les communes

Le Conseil d'État prévoit de reporter à terme plus de 200 millions par an sur les communes, dont les revenus sont amputés par les baisses fiscales.

Tour de passe-passe • Les baisses des impôts cantonaux et communaux successives entraînent des pertes fiscales et des déficits considérables dans les budgets cantonaux et communaux. Les promesses de la droite sur les effets indolores des baisses fiscales se révèlent évidemment fausses et, chaque année, le Canton comme les communes peinent à boucler leurs budgets. Cette année, le Conseil d'État a décidé de mettre en œuvre une série de mesures d'économies dans le projet de budget 2027 impactant directement les communes et d'alourdir encore le transfert de

charges pour la période 2028-2030. Sans surprise, l'Association des communes genevoise est vent debout contre ces mesures imposées par le Canton qui viennent alourdir leurs déficits. Nul doute que les négociations qui doivent nécessairement s'engager entre le Conseil d'État et l'ACG seront houleuses. Mais finalement, le jeu de dominos auquel on assiste risque de finir immanquablement par se reporter sur le personnel et les bénéficiaires des prestations. La première mesure impose aux communes une participation à hauteur de 20 % de la péréquation

intercantonale. Cette mesure pèse à elle seule 134 millions de francs en 2027. D'ici à 2030, elle coûterait 181 millions de francs sur les budgets communaux. Un projet de loi a été déposé qui n'a pour l'instant pas été adopté par le Grand Conseil. La deuxième mesure du Conseil d'État réclame une participation des communes de 20 % au financement de la subvention aux TPG en contrepartie de quoi les communes participeraient à l'élaboration de la planification de l'offre. Un projet de loi est déjà déposé pour économiser 35 millions par an en 2028 et 2029. Le Canton entend aussi bais-

ser le financement aux crèches en supprimant sa participation de 3 millions de francs à la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire. 2 millions supplémentaires viendront alourdir les budgets communaux pour le financement de la Cour des comptes et de la Bibliothèque de Genève en lieu et place de l'Université. Le Canton veut aussi mettre fin au co-financement par l'État de la FASE. Cette coupe de 27 millions de francs dépasse la seule question budgétaire. Le risque bien réel d'un changement de gouvernance pourrait avoir pour conséquence de municipaliser les centres et conduire potentiellement à une perte de prestations sur l'ensemble du territoire, une remise en cause du rôle associatif et des conditions de travail. La dernière mesure prévoit le transfert de la maison de vacances pour personnes âgées « Nouvelle Roseraie » à la Ville de Genève pour 2 millions de francs.  **Valérie Buchs**

EN CHIFFRES

3,28 milliards
c'est le bénéfice cumulé des comptes de l'État de Genève de 2018 à 2025.

2,8 milliards
ce sont les coupes prévues sur le dos de la population pour la période 2027-2030.

0 %
C'est le projet d'indexation des subsides d'assurances maladie alors que l'augmentation des primes moyennes est de 4.4%.

40 %
C'est la hausse des taxes universitaires, qui passent de 500 à 700 frs.



© Guilherme Cunha

CONSTRUCTION

Accord trouvé, préavis de grève levé

Un accord conclu sur le fil garantit les acquis des maçons et évite un conflit social sans précédent à Genève.

Annexe 13 • Après des mois de tensions extrêmes sur les chantiers, un accord de dernière minute entre les maçons, représentés par les syndicats SIT, Syna et Unia, et la Société suisse des entrepreneurs (SSE) a été validé lors des Assemblées générales des parties tenues le 29 septembre dernier.

LA SSE SE RAVISE ET FAIT UN PAS DÉTERMINANT VERS LES TRAVAILLEURS

En acceptant de retirer la résiliation de l'annexe 13 de la convention nationale du secteur principale de la construction (CN) et de reconduire la convention collective locale (CCT), tout en proposant une indemnité journalière de chantier à 6 Frs, la SSE a fait un pas déterminant vers les travailleurs en lutte. Pour ces derniers, cet accord permet de sauvegarder l'intégralité de leurs acquis notamment le maintien de leur panier à 25 Frs par jour et de la pause payée s'élevant à 2,9 % de leur salaire brut, mais également la possibilité de prendre trois semaines de vacances consécutives en été au lieu de deux sur le plan national.

CASSE SOCIALE ÉVITÉE

La signature de l'accord marque la fin d'une période de très haute tension sur les chantiers. En effet, au moment où les maçons subissaient encore les effets d'un été infernal pour leur santé dans un métier déjà particulièrement pénibles en temps normal, ils se voyaient sous la menace réelle de voir leur salaire amputé de quelque 400 frs par mois dès le 1^{er} janvier prochain. Inimaginable pour eux qui, comme la plupart des travailleuses et travailleurs de ce canton, voient leur pouvoir d'achat s'effondrer ! L'accord met ainsi fin au spectre d'une casse sociale sans précédent à Genève et d'un conflit de longue durée dans le secteur.

DÉTERMINATION ET UNITÉ DES TRAVAILLEURS

Si l'issue trouvée au conflit est aujourd'hui saluée par l'ensemble des acteurs, il faut souligner que cette issue constructive est directement liée à la détermination affichée par les maçons. Calmes dans la tempête, dignes et

solidaires, ils ont toujours affirmé pendant le conflit vouloir trouver une solution juste avec les patrons pour éviter le démantèlement de leurs acquis.

Ce même esprit a soufflé le 29 septembre dernier lors de leur assemblée générale où cent cinquante d'entre eux ont voté l'accord après des débats d'excellentes tenues sur leur avenir et celui du secteur. Une intervention a tout particulièrement marqué la soirée, celle de José, jeune maçon de 28 ans qui a interpellé ses camarades avec force et justesse « l'âge des travailleurs sur les chantiers est assez élevé, nous le voyons encore ce soir. D'ici 2031 et la fin de la nouvelle convention, une grande partie des collègues seront partis à la retraite. Nous devons former les jeunes et rester mobilisés pour améliorer nos conditions de travail. Augmenter les salaires c'est important, il le faut, mais rendre notre travail moins pénible pour motiver la jeunesse et lutter contre les abus, cela doit être aussi une priorité pour nos syndicats ».

DIALOGUE SOCIAL À POURSUIVRE

En choisissant la voie de l'apaisement plutôt que celle de l'affrontement, patrons et syndicats genevois ont décidé de donner une chance au dialogue social. Formons le souhait qu'il soit riche et constructif car pour répondre au jeune militant José, les revendications syndicales légitimes ne manquent pas : valorisation de l'apprentissage, limitation du travail du samedi, régularisation des ferrailleurs sans papiers, lutte contre les abus et les faillites frauduleuses, autant de thèmes que les patrons se sont engagés à discuter avec les syndicats en cas d'accord, sans parler du fonds intempéries-canicule. Et aujourd'hui, accord il y a ! ♦

Thierry Horner

SANTÉ/SOCIAL

Harcèlement sexuel et atteintes à la personnalité au boulot : un enjeu syndical



Au rassemblement du 23 septembre, le Collectif de la grève féministe de Genève était présent en soutien et en lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail, © SIT.

Des militant-e-s de divers horizons venu-e-s soutenir un secrétaire syndical accusé de diffamation prennent la plume pour témoigner de son procès et de l'importance du travail syndical.

Droits syndicaux • La Fondation Pôle Autisme « se réserve le droit de déposer plainte contre ses anciennes employées une fois leur identité connue ». Voilà ce que l'audience a entendu lors du procès du secrétaire syndical du SIT Jérôme Chapuis. Le Ministère public a condamné Jérôme pour diffamation pour avoir alerté par courrier la Fondation Pôle Autisme (FPA), avec copie à l'OCIRT et aux départements de l'État en charge de la santé, de la jeunesse et du handicap, de graves dysfonctionnements de son directeur, Stephan Eliez : menaces, pressions, violation de la sphère privée, calomnie, mobbing et remarques à caractère sexuel ou sexiste.

MÉPRIS DES RESPONSABLES
Des anciennes employées de la FPA s'étaient adressées au SIT pour trouver aide et soutien, dénonçant être victimes ou témoins de harcèlement sexuel et atteintes à la personnalité de la part du directeur de la fondation. Une fondation qui a porté plainte contre le secrétaire syndical en charge de soutenir ces employées au lieu de mettre en place un protocole d'enquête ou tout autre dispositif visant à prévenir le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Interrogée à propos des procédures RH en matière de santé et de sécurité, lors de l'audience, Marie-France Sarfati, présidente de la fondation, n'a pas su répondre clairement à

ce sujet. De son côté, le directeur accusé de harcèlement fait front impunément avec la fondation en portant plainte contre le secrétaire syndical.

MANAGEMENT DE LA PEUR
Pour le SIT, garantir la confidentialité du statut de membre du syndicat et l'anonymat des personnes accompagnées est essentiel. Or, dans ce procès, cela lui est retenu à charge. Et ce dans un contexte où, encore aujourd'hui, dénoncer le harcèlement sexuel et l'atteinte à la personnalité revient à subir une double et lourde peine pour les victimes. Tout d'abord, affronter les violences-mêmes et leurs conséquences psychologiques.

Puis celles du système, culpabilisant et exigeant de les prouver.

« Pour déterminer s'il y a harcèlement sexuel ou non, c'est le ressenti de la personne harcelée qui est décisif, et non l'intention de celle à l'origine de l'acte » lit-on sur les documents de la Confédération. Le SECO et le BFEG dénoncent dans leur dernière étude (2025) le manque de mesures de prévention et d'intervention dans le domaine du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Et là où les mesures existent, le personnel n'est pas formé. Les victimes ne parlent pas, par peur de représailles, de n'être ni crues ni soutenues.

PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ, LA LIGNE ROUGE

Sophie*, une membre du syndicat présente au procès, relève l'insistance choquante pour connaître l'identité des victimes. « Entendre que les accusations portées soient remises en question parce que les victimes sont anonymisées est à proprement dire scandaleux ».

Malgré les très nombreuses questions décortiquant le méticuleux travail syndical, Jérôme Chapuis répète que donner l'identité des personnes concernées revient à trahir la garantie de confidentialité : c'est une ligne rouge définie par le syndicat qu'il ne franchira pas afin de protéger la personnalité de ses membres.

En attendant le verdict, insurgons-nous contre les outils de la domination que sont toutes formes de violences, comprenant ici menaces, pressions, harcèlement sexuel ou bien encore mobbing. Ce procès confirme la justesse et la nécessité des luttes syndicales. ♦

*nom connu de la rédaction

CONTEXTE DE TRAVAIL DÉGRADÉ ?

Si vous pensez que vous ou vos collègues subissez des atteintes à la personnalité sur votre lieu de travail, contactez le syndicat en toute confidentialité. Trouvez également des informations sur les risques psychosociaux au travail sur le site web du SECO : <https://www.seco.admin.ch/fr/risques-psychosociaux-aperçu>

TRANSPORTS PUBLICS

Signons l'initiative pour des transports publics gratuits

Le SIT soutient l'initiative fédérale pour rendre gratuits les transports publics en Suisse.

Initiative fédérale • Lancée par le mouvement Agissons!, l'initiative populaire fédérale « Pour une politique juste et durable des transports publics » se donne l'objectif d'inscrire dans la Constitution le développement des transports publics et leur gratuité. Le SIT soutient cette campagne.

LA MOBILITÉ COMME PILIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le secteur des transports représente 33 % des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. La voiture et les infrastructures qui lui sont associées occupent encore une place dominante et restent indispensables aux populations des zones périphériques et rurales. Cependant, la crise écologique et l'explosion des coûts des transports, publics comme privés, nous obligent à repenser la politique des transports. Le développement des transports publics devient une nécessité, alors même que leur financement est fortement remis en question.

Ces dernières années, plusieurs initiatives cantonales en faveur de la gratuité des transports publics ont été lancées, notamment dans



© Agissons!

les cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg et de Neuchâtel. Elles ont permis de thématiser la question d'une transition écologique socialement juste.

En 2023, le Tribunal fédéral a invalidé l'initiative fribourgeoise, notamment au regard du principe selon lequel les usager·ères doivent payer le « juste prix ». Depuis, d'autres solutions ont été expérimentées, comme le paiement d'un montant symbolique ou la gratuité ciblée pour certaines catégories de personnes.

Le mouvement Agissons!, qui mi-

lite pour que les biens et services essentiels soient accessibles à toutes et tous et placés sous le contrôle de la collectivité, s'était fortement engagé dans la campagne vaudoise pour des transports publics gratuits. Cette expérience a contribué à faire avancer la réflexion et à concevoir une initiative fédérale, pensée comme un outil de mobilisation collective capable de rassembler une large coalition.

QUE PRÉVOIT L'INITIATIVE ?

L'initiative vise à lutter contre les privatisations, à garantir les inves-

tissements nécessaires à un service public fort et à favoriser le report modal en réduisant le coût des transports publics.

Sa mise en œuvre serait progressive. Dès la 1^{re} année: gratuité des transports publics locaux pour les jeunes de moins de 25 ans, les personnes au chômage, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes de plus de 65 ans. Dès la 3^e année: gratuité des transports publics locaux pour toute la population. Dès la 5^e année: abonnement général plafonné à 1095 francs par an, soit environ un quart du prix actuel.

Le financement reposerait sur cinq sources: une taxation progressive des SUV et véhicules polluants, un impôt progressif sur les grandes fortunes, un versement mobilité des entreprises de plus de dix salarié·es, le maintien du Fonds d'infrastructure ferroviaire et la réaffectation partielle des ressources destinées aux routes nationales et aux autoroutes vers les transports publics.

Ces ressources alimenteraient un fonds dédié, dont le montant visé serait de 8 à 16 milliards de francs, soit 1 à 2 % du PIB. Les recettes des abonnements et de la billetterie restante contribueraient également au financement.

Le fonds serait géré selon une gouvernance multipartite afin de développer l'offre, de garantir les investissements nécessaires et de renforcer le service public. L'objectif est de rendre les transports publics accessibles à toutes et tous y compris dans les zones périphériques, afin d'offrir une vraie alternative à la voiture. Le comité du SIT a déjà pris position en faveur de l'initiative. À vos stylos! ♦

Martin Malinowski

BONS DE MOBILITÉ

Pour le climat, moins d'avions, plus de trains

Le SIT soutient l'initiative fédérale « pour des transports publics forts et des tarifs aériens équitables ».

Initiative fédérale • Il faut rééquilibrer le prix du transport en train par rapport à celui de l'avion afin de réduire le trafic aérien, responsable de 29 % des émissions de CO₂ en Suisse. Voilà en substance ce que propose l'initiative fédérale lancée par Actif-traffic dite « Pour des bons de mobilité ».

Parce qu'elle est conforme à nos positions en matière de climat et de justice sociale, le SIT soutient cette initiative et appelle les travailleuses et travailleurs à la signer.

Cette initiative repose sur plusieurs constats. D'abord celui de la part prépondérante du trafic aérien de l'empreinte écologique suisse, avec les

conséquences désastreuses sur le climat que l'on sait. Ensuite ceux relatifs aux privilèges fiscaux dont bénéficie l'aviation: l'exemption de taxe sur le kérosène représente une perte estimée à 1,6 milliard de francs par an, et les vols internationaux sont exempts du paiement de la TVA. Et enfin le fait que le développement du transport ferroviaire stagne, alors que 80 % des destinations au départ des aéroports suisses sont en Europe, c'est-à-dire accessibles en train.

L'initiative prévoit d'instaurer une taxe sur tous les décollages au départ de la Suisse, selon le principe du pollueur-payeur mais également celui d'une progressivité de l'impôt (voir encadré).

Le produit de cette taxe, estimé à 1,5 milliards par an, sera redistribué pour deux tiers au minimum (soit environ 1 milliard) à la population sous forme de « bons de mobilité », soit 110 frs par personne et par an (enfants inclus), utilisables pour les transports publics locaux, lignes CFF nationales ou liaisons internationales, non personnalisés (transmissibles) et valables 5 ans (cumulables).

Le solde, soit 500 millions par an, sera investi dans le développement du transport ferroviaire international, le matériel roulant et les infrastructures, par exemple. ♦

Diego Cabeza

MONTANT DES TAXES PRÉVUES

- 30 francs minimum pour un vol court-courrier en classe économique
- 120 francs pour un vol long-courrier en classe économique
- 480 francs pour un vol long-courrier en classe affaires/première classe
- 500 francs minimum pour les décollages de jets privés

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

« À nouveau humaine »

Entretien avec Luz*, employée de maison qui vient d'obtenir son permis de séjour après des années de lutte.



© SIT

Parcours • Après la fin de l'opération Papyrus, le SIT continue de défendre les droits des travailleurs-eurs sans papiers et d'accompagner ses membres dans leur processus de régularisation. Derrière chaque chiffre se cache une personne avec un parcours de vie et un combat pour la dignité. Entretien avec Luz*, qui a obtenu son permis de séjour après près de quatre ans de lutte avec le SIT.

Luz*, comment ton parcours à Genève a-t-il commencé ?

Je suis arrivée à Genève en 1998 à la suite d'une grave crise dans mon pays, qui m'a plongée dans une situation de pauvreté absolue. À ce moment-là, l'occasion s'est présentée de venir à Genève pour m'occuper des enfants d'un diplomate. Il me paierait 200 francs par mois. Alors que ma fille et moi nous étions retrouvées à la rue, cette somme m'a paru normale. J'étais désespérée.

Quelles étaient tes conditions de travail en tant qu'employée de maison ?

Lorsque je suis arrivée à Genève, j'ai été confrontée à de la maltraitance au travail. On m'avait engagée pour m'occuper des enfants, mais finalement, je devais tout faire. Je n'avais pas d'assurance maladie et cet homme ne me déclarait pas aux assurances sociales. Je commençais à travailler à 7 heures du matin et je finissais à 23 heures. Parfois, je ne pouvais même pas dormir. Tout cela a fini par déboucher sur des abus, des violences physiques. J'allais vraiment très mal. J'étais dans un pays dont je ne parlais pas la langue, et je ne vivais même pas en ville, mais à la campagne. Je ne savais pas lire. Je me sentais extrêmement malade et j'avais perdu plus de 25 kilos. Je voulais rentrer chez moi.

Tu es retournée dans ton pays pour une courte période, puis tu es revenue à Genève. Comment s'est passée cette deuxième

expérience ?

Pendant 4 ans, tout s'est bien passé. Les problèmes ont commencé lorsqu'un nouvel ambassadeur est arrivé, car chaque ambassadeur a sa propre manière de faire. Certains respectent les êtres humains, d'autres non. Cet homme ne comprenait pas que j'avais besoin de me reposer le dimanche. Je ne lui demandais même plus le samedi, mais simplement le dimanche. Pourtant, il refusait. J'ai donc travaillé sept jours sur sept pendant deux ans. Quand je lui ai réclamé au moins une augmentation de salaire, mes conditions de travail se sont encore davantage dégradées...

J'ai découvert avec beaucoup de tristesse que les corps diplomatiques bénéficient d'une impunité totale et que c'est peut-être dans ce milieu que l'on rencontre le plus de mauvais traitements et d'abus. Mais j'ai réussi à porter mon affaire devant le tribunal des prud'hommes.

Après avoir passé dix ans dans ton pays à t'occuper de ta fille malade, tu es revenue à Genève, cette fois sans papiers. Comment as-tu vécu cette expérience ?

Dans mon pays, la situation économique n'avait pas changé et j'avais perdu ma fille en 2014. Je suis donc revenue sans papiers. La vie n'est pas agréable lorsqu'on n'a pas de papiers. Quand on est sans statut légal, on est obligé d'accepter n'importe quel travail, quelles que soient les conditions, et de travailler n'importe où, parce qu'il faut survivre. Dans mon cas, j'avais une petite-fille qui dépendait de moi et à qui je devais envoyer de l'argent. Pendant toutes ces années, on essaie de se cacher. Je me souviens être arrivée à l'hôpital pour une maladie en 2021 et leur avoir dit que c'était la première fois que je consultais un médecin depuis vingt ans. Lorsqu'on est sans papiers, on essaie de rester en dehors du système à tout prix.

Dans cette situation d'invisibilité et de peur, comment as-tu découvert le SIT ?

Je suis arrivée au SIT après avoir subi un contrôle de police en 2022. Cela a été une expérience horrible, extrêmement triste. On se sent complètement humiliée. Mais il y avait un policier très jeune, qui aurait pu être mon fils, et il m'a dit : « Madame, allez au syndicat. »

J'ai toujours pensé qu'il était impossible d'obtenir un permis de séjour. Mais au SIT, j'ai rencontré deux secrétaires syndicaux qui m'ont soutenue pendant tout ce temps. Et que peut-on dire d'une institution qui aide une personne à retrouver son estime de soi, à retrouver le respect d'elle-même et à se sentir de nouveau humaine ? À comprendre qu'elle est une personne, et non une entité, une chose que personne ne connaît, que personne n'écoute, qui vit dans la clandestinité, cachée aux yeux de tous ?

Quelle a été ta réaction lorsque tu as obtenu la régularisation de ton séjour ?

J'étais tellement heureuse que je crois avoir passé toute la nuit à pleurer. C'était quelque chose que je n'aurais jamais imaginé possible. Et surtout, j'étais heureuse de savoir qu'un jour, je pourrais retourner déposer une fleur sur la tombe de ma fille. Peut-être que, compte tenu de mon âge, ce sera mon dernier voyage, ou peut-être pas. Mais, pour moi, c'était comme toucher le ciel du bout des doigts et me sentir à nouveau humaine. Retrouver le sentiment que j'ai moi aussi des droits. 

Propos recueillis par Ximena Osorio Garate
*prénom d'emprunt

Décisions de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE, LE COMITÉ CGAS A :

- discuté de la chartre sur les informations paritaires
- fait le point sur les mobilisations en cours (construction, services publics, vente), présenté la coalition contre l'austérité, en cours de création, et appelé à rejoindre le rassemblement organisé par le SIT contre les procédures-bâillons
- évoqué la situation de la FFPC en lien avec les coupes budgétaires
- pris position sur les objets soumis à votation le 29 novembre: pas de prise de position sur le financement de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA;

NON à l'initiative « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés »; NON à la modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre; pas de prise de position sur l'initiative pour une limitation des feux d'artifice; NON à la loi modifiant les limites de zone sur la commune de Chêne-Bourg, au lieu-dit « Seymaz-Sud »

- ratifié le mandat de la commission féministe de la CGAS d'être le lieu de coordination intersyndicale de la grève féministe du care 2027
- formalisé la délégation CGAS qui se rendra à la séance concernant les fortes chaleurs à l'OCIRT
- rappelé la manifestation « Pas d'étés à 50°C » du 19 septembre
- procédé à l'élection de représentant-e-s CGAS dans divers comités
- discuté de l'organisation du 1^{er} mai.

APPEL AUX ASSOCIATIONS, PARTIS, COLLECTIFS, SYNDICATS, MILITANT-ES AGUERRI-ES OU INTÉRESSÉ-ES À LE DEVENIR

MARDI 10 NOVEMBRE, 18H15

GRANDE ASSEMBLÉE
DE PRÉPARATION ET DE MOBILISATION
POUR LA
GRÈVE FÉMINISTE
DU CARE DU 14 JUIN 2027

UOG - 3, PLACE DES GROTTES



ENCORE ET TOUJOURS!

MASSACRE LA TRONÇONNEUSE
LA DROITE ATTAQUE



GRANDE MANIFESTATION CONTRE L'AUSTÉRITÉ
14 novembre – 13h – Promenade de l'école de l'Europe (Charmilles)

Illustration par Joëlle

L'INFORMATION N'A JAMAIS EU AUTANT DE VALEUR.

Investissez dans son indépendance !

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER

Septembre 2025

recherche documentaire

Panorama N°10

Les dossiers de l'observatoire portant sur le droit d'asile et des étrangers en Suisse

Au travail!

Asile : profits et rhétorique de l'intégration

Edito..... p. 3

Le droit d'accès au marché du travail selon les permis d'asile - récapitulatif..... p. 4

De travail déguisé - ce que cachent les programmes d'occupation..... p. 6

Centres fédéraux d'asile (CFA) : travaux d'utilité publique et ambiance carcérale..... p. 8

Conditionner le « salaire » au départ du pays : la palme de l'exploitation revient à Schwytz..... p. 7

Démontrer son intégration, à quel prix?..... p. 8

La mobilisation de Pangea Kollektiv contre les programmes d'occupation..... p. 10

De l'entrepreneuriat à l'auto-exploitation..... p. 10

Statut S, permis F : les entraves structurelles des permis précaires..... p. 11

Déqualification : une discrimination systémique face à la reconnaissance des diplômes..... p. 13

Nous vous invitons à découvrir **Enjoy Your Stay (2026)**, un film de Dominik Locher qui retrace le quotidien d'une travailleuse philippine migrante sans papiers dans les chalets de luxe de Verbier.

Organisée avec le soutien du SIT, la projection sera suivie d'une table ronde en présence du réalisateur, du SIT, de l'OCIRT et de la Grève féministe, autour des enjeux du travail domestique, du care et de la migration.

Mercredi 9 décembre 2026 à 18 h, au Cinéma Bio, à Carouge.

Nous espérons vous y retrouver nombreuses et nombreux.



FANFARE SYNDICALE

POUR NOUS REJOINDRE, écrivez-nous à : SIT@SIT-SYNDICAT.CH

Salut à toi syndiqué-e musicien-ne

Tu pratiques un instrument qui permet de jouer dans la rue,
Tu es intéressé-e à jouer dans un petit orchestre sans prétention,
Tu es prêt à soutenir musicalement des causes syndicales, sociales, environnementales, des luttes contre l'injustice et venir jouer dans la rue pour encourager des camarades

Nous t'attendons, répétition toutes les 3 semaines environ,
pas besoin de savoir lire une partition de musique,
ambiance décontractée, tout niveau bienvenu

Contacte Alice Lefrançois, secrétaire syndicale, pour plus d'informations.

On compte sur toi !!



Pas d'étés à 50 degrés !

7 000 à Genève, 15 000 à Lausanne, 2 000 à Fribourg, et autant à Saint-Gall, Baden, Bienne, Zoug, Bâle, Zurich, Berne, Coire, Thoune, Lucerne, Bellinzzone, Neuchâtel, au total, ce sont près de 50 000 personnes qui ont manifesté partout en Suisse entre le 18 septembre et le 2 octobre pour revendiquer des mesures urgentes contre le réchauffement climatique et ses effets.

Après un été infernal, ces manifestations marquent le coup d'envoi d'une relance du mouvement en faveur d'une transformation écologique et sociale de l'économie et de la société : assemblées citoyennes, lettre ouverte au Conseil fédéral, nouvelles actions et manifestations, des rendez-vous sont d'ores et déjà pris pour mener ce combat salubre. 

Daide De Filippo
Photos: Demir Sönmez



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3



IMPRESSUM
Edition : syndicat SIT – rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Clara Barrelet, Célia Barrez, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Davide De Filippo, Nathalie Descloîtres, Sarah Destanne, Clément Dubois, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Cynthia Feurly, Sandra Froidevaux, Sarah Gajardo, Thomas Graff, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole Moser, Ximena Osorio Garate, présidence du SIT, Julien Repond, Thibaut Vibert.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

